

Chaque CSE nous étonne un peu plus, celui d'hier n'a pas échappé à la règle

M. le DRH s'est illustré par une interprétation des règlements très personnelle mais surtout très réductive pour les moyens. M. le DRH nous interdit de suppléer ponctuellement un membre de Commission au prétexte que ce n'est pas prévu par la Loi.

Faut-il rappeler que justement le principe de droit français inscrit dans la déclaration des droits de l'homme de 1789, art. 5, est précisément l'inverse. « *Tout ce qui n'est pas défendu par la Loi ne peut être empêché et nul ne peut être contraint à faire ce qu'elle n'ordonne pas* ». Principe vieux de plus de 200 ans donc, ce qui laissait le temps d'en prendre connaissance, et surtout rappelé dans la Loi Travail de 2017 qui laissait le champ libre à la négociation d'entreprise pour tout ce qui n'est pas prévu, et donc pas restrictif, dans la Loi.

Communiqué Président

M. le Président est intervenu sur plusieurs points :

- La situation Covid
- Un point SST HSO
- Information d'une rencontre prochaine avec le représentant de Scaprim
- La signature de convention de soutien d'été
- L'ouverture saisonnière de la guinguette du Bazacle
- La visite de M. Bensasson sur l'Unité.

Communiqué CGT

Nous sommes intervenus sur la réélection de M. Macron, source réelle d'inquiétude pour nous sur l'organisation du secteur de l'électricité et l'intégrité d'EDF, ainsi que sur la sortie temporaire de l'Espagne et du Portugal du marché de l'électricité afin de maîtriser les prix.

Sur ce dernier point, ces deux pays font la démonstration éclatante et définitive que :

- 1- La sortie du marché est donc possible
- 2- Seule la sortie du marché permet une maîtrise des prix

Compte-rendu Commission Politique Sociale

Le Secrétaire de la CPS a fait un retour de la Commission tenue le 19 mai

Il a insisté sur l'externalisation et l'alternance.

Sur l'externalisation il est demandé de faire un point lors d'un prochain CSE

Sur l'alternance, nous regrettons le faible niveau d'embauche de personnes formées et observées.

M. le Président souhaite faire de l'accompagnement des alternants un sujet d'échange.

Par la suite, se sont tenus les longs échanges sur la suppléance des membres de Commission, évoqués en préambule.

Plan Mobilité Basso-Cambo

Ce sujet s'est vite arrêté, une des pièces présentées en séance ne correspondant pas à celles fournies aux membres. L'échange en séance nous a permis d'apprendre que l'interdiction de nous fournir la pièce émanait de M. le DRH. Dont acte.

Projets de développement

Les projets de développement techniques et financiers nous ont été présentés.

Nous sommes dubitatifs sur certaines mesures proposées (rendre payants les circuits de visites, par ex.), nous souhaiterions au contraire que l'entreprise garde son esprit social au regard du grand public, surtout si l'on compare aux sommes allouées au mécénat.

Sur les développements techniques, une alerte a été faite sur la charge de travail de CIH au regard du grand nombre de projets présentés.

Un Rex est fait par l'Unité sur les Turbinages de débits réservés à la suite de retours malheureux.

De manière générale, nous sommes surpris du coût moyen d'installation de ce type d'aménagement, très au-dessus de la moyenne pour des aménagements semblables dans des installations existantes.

Point Médecine du Travail

Ce point aurait dû être abordé au dernier CSE, mais avait été reporté en l'absence des principaux acteurs, les Médecins du travail.

En présence d'un seul Médecin, l'échange a eu lieu hier.

Nous avons été informés des éléments suivants :

- D'une nouvelle évolution des périodicités des visites médicales. Déjà portées de 1 an à 2 ans, les visites seront désormais portées à 3 ans (2 ans pour les suivis renforcés)
- De pratiques différentes lors des visites, selon les praticiens. Le contenu ne fait donc pas l'objet d'une uniformisation
- Le Médecin du travail peut ne pas donner de suite de contrôle à la suite d'une exposition au plomb reconnue par l'employeur. De même, la Médecine du Travail ne dispose d'aucun moyen pour faire des mesures d'ambiance.
- La priorité est donnée à l'enquête EVREST

Nous avons été surpris que l'action RPS présente dans le Papripact 2021, non mise en œuvre, n'ait pas été reportée dans le Papripact 2022, alors que des risques RPS ont été identifiés dans des équipes de l'Unité. Ce que confirme le Médecin.

En conclusion, nous avons indiqué que nous ne donnerions plus d'avis en CSE sur le bilan de la Médecine du Travail sans la présence des Médecins.

Modalités de coopération HSO/EPH

Des ajustements sont faits (transfert de gestion de 5 centrales de GU mixtes vers HSO, mais toujours sous pilotage budgétaires EPH)

Des centrales ont atteint la fin de leurs contrats H01 et vendent désormais leur production au marché.

Des réflexions sont en cours au cas par cas pour obtenir de nouvelles contractualisations en OA.

Les indicateurs paraissent bons, mais nous n'avons pas observé d'amélioration notable de ceux-ci.

Pour nous, la réorganisation de 2020 n'a rien apporté, si ce n'est une complexification de certaines pratiques. (Le transfert de gestion des 5 centrales génère ainsi un quatrième mode de fonctionnement). Aucune plus-value n'est visible.

Toulouse, le 25 mai 2022